



69 rue Charles Courtois
54210 Saint Nicolas de Port
03 83 48 56 76
mjcstnicolas@orange.fr
www.mjc-saintnicolasdeport.org

Prix Marie-Antoinette Lix

Règlement 2^{ème} édition - 2025/2026



Le prix Marie Antoinette Lix est décerné à une œuvre imprimée, de type roman destiné aux adultes et/ou aux enfants, traitant, évoquant ou en lien avec l'histoire régionale. Ce prix sera remis dans le cadre du Salon du Livre de Saint Nicolas de Port le dimanche 1^{er} février 2026.

- 1- L'organisateur du prix Marie Antoinette Lix est la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint Nicolas de Port.
- 2- L'organisateur constitue librement un jury d'une dizaine de membres comprenant des administrateurs de la MJC, des professionnels exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (enseignants, agents des médiathèques, ...), des représentants d'associations locales culturelles portant un intérêt à la littérature et/ou à l'histoire régionale, de fervents lecteurs bénévoles au sein de la MJC et de son cercle de lecture et participants au Salon du Livre.
- 3- La date limite d'envoi des livres est fixée au *15 juin 2025*. Peuvent concourir les livres francophones parus en 2023, 2024 et 2025. Le même ouvrage ne pouvant concourir deux fois.
- 4- Les ouvrages doivent être envoyés, en 2 exemplaires, à la MJC de Saint Nicolas de Port, accompagnés du bulletin de participation au prix Marie Antoinette Lix intégralement complété (le bulletin sera disponible sur les sites internet de la MJC et rencontrer un auteur du Grand Est¹). Les ouvrages expédiés et concourant au prix ne seront pas rendus à l'auteur, ni à l'éditeur. Ils seront considérés comme offerts à l'association. Aucun ouvrage ne peut être envoyé par voie, ni support numérique.
- 5- Le jury s'attachera à récompenser l'ouvrage qui, selon lui, aura le mieux mis en lumière, sous forme de fiction, l'histoire et le patrimoine régional dans une qualité d'écriture remarquable. Le jury s'attachera à récompenser la mise en lumière de faits ou de lieux méconnus, ainsi que la volonté de vulgarisation de l'auteur dans un but éducatif. C'est lors d'un comité de délibération que le jury s'accordera sur l'ouvrage remportant le prix.
- 6- Le prix Marie Antoinette Lix sera proclamé et remis lors du Salon du Livre de Saint Nicolas de Port qui se tient traditionnellement le 1^{er} dimanche de février. Le lauréat se verra offrir sa participation au Salon du Livre, une dotation de 250 €. De plus son ouvrage sera mis en vitrine et disponible à la vente, le mois suivant le salon,

1 <https://rencontrerunauteurdugrandest.wordpress.com/> et <https://mjc-saintnicolasdeport.org/>

chez nos partenaires, à savoir la Librairie La Liseuse de Dombasle sur Meurthe et l'Association Connaissance et Renaissance de la Basilique puis à disposition dans les mois suivants dans les médiathèques du secteur.

- 7- La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.